



Procurement Services / Services d'approvisionnement
Procurement Hub – Ottawa / Centre d'approvisionnement – bureau d'Ottawa
200 Kent St. / 200, rue Kent
Ottawa Ontario K1A 0E6

May 13, 2024

**Subject / Objet : REQUEST FOR PROPOSAL / DEMANDE DE PROPOSITION
30005456**

Addendum #2

Further to the above-mentioned Request for Proposal documentation previously forwarded to your firm, Addendum #2 is hereby issued.

Questions and Responses :

Further to the above-mentioned Request for Proposal, please find below the following additional questions received to-date and DFO's responses.

Q2. Are the prices Bidders must enter in the pricing tables for delivery, recovery, or both?

R2. Prices are to be all-inclusive. In Seasonal areas that includes placing, lifting, and responding to outages that may occur during the season of operation. While outages are not excessive they do occur and that is part of the maintenance of a buoy. For year round aids it is a yearly visit to ensure that they are operational and in the year that is noted as "mooring change" the buoy must be lifted and have components changed. The price for a buoy of a certain type in a given area must cover placing and recovery as well as responses to outages for the entire period indicated. Outages caused by extreme weather events will be treated as (a) the original buoy being permanently removed from service (included in the pre-existing price for that buoy) and (b) a new buoy being serviced (with a new annual cost equal to the applicable price for that type of buoy in that area).

Work done on aids may be invoiced bi-annually (every six months). As a result, article 6.7.3 and Annex B are hereby changed in **Amendment 1 to this RFP**. Additional minor typos have also been corrected (not affecting the Pricing Schedule).

Q3. Would the price for any given contract period include both the delivery and recovery?

R3. Prices are to be all-inclusive for the respective period, except for outages caused by extreme weather events. In Seasonal areas that includes placing, lifting, and responding to outages that may occur during the season of operation. While outages are not excessive they do occur and that is part of the maintenance of a buoy. For year round aids it is a yearly visit to ensure that they are operational and in the year that is noted as "mooring change" the buoy must be lifted and have its components changed. The price for a buoy of a certain type in a given area must cover placing and recovery as well as responses to outages for the entire period indicated.

All other Terms and Conditions for this requirement remain unchanged.



Addenda n° 2

Pour faire suite à la documentation d'accompagnement de l'appel d'offres susmentionné transmise à votre entreprise, l'Addenda n° 2 est émis.

Questions et réponses :

Concernant la demande de proposition susmentionnée, veuillez voir les questions additionnelles reçues à date et les réponses du MPO ci-dessous.

Q2. Est-ce que les prix que les soumissionnaires doivent rentrer dans les tableau dans le Barème de prix pour le livraison, le recouvrement , ou les deux?

R2. Les prix doivent être tous-compris. Pour les zones saisonniers, ça inclus le placement, le levage, et les réponses aux arrêts qui peuvent souvenir pendant la saison d'opération. Pour la plus part, les arrêts ne sont pas excessifs, mais ils surviennent et c'est un élément du soutien d'une bouée. Pour les aides pérenne, ça compris une inspection annuelle pour assurer que l'aide est opérationnelle et dans l'année marquée « changement d'amarrage », la bouée doit être levée et avoir ces éléments changés. Le prix pour une bouée d'une type spécifiée dans une zone spécifiée doit inclure le placement et l'enlèvement et aussi les réponses aux arrêts pour toute la période indiquée. Les arrêts causés par les évènements météorologique extrême seront traités comme (a) la bouée originale mis hors service (inclue dans le prix existant pour cette bouée) et (b) a nouvelle bouée qui a besoin d'entretien (avec un nouveau prix annuel du prix applicable pour cette type de bouée dans cette zone).

Les travaux rendus peut être facturés chaque six mois. Par conséquent, l'article 6.7.3. et l'Annexe B été changées dans **la modification n° 1 de cette sollicitation**. Des autres choses étaient corrigées (qui ne change rien dans le Barème de Prix).

Q3. Est-ce que le prix total pour une période du contrat compris le livraison et le recouvrement?

R3. Les prix doivent être tous-compris pour la période en question, à l'exception des arrêts causés par les évènements météorologique extrême. Pour les zones saisonniers, ça inclus le placement, le levage, et les réponses aux arrêts qui peuvent souvenir pendant la saison d'opération. Pour la plus part, les arrêts ne sont pas excessifs, mais ils surviennent et c'est un élément du soutien d'une bouée. Pour les aides pérenne, ça compris une inspection annuelle pour assurer que l'aide est opérationnelle et dans l'année marquée « changement d'amarrage », la bouée doit être levée et avoir ces éléments changés. Le prix pour une bouée d'une type spécifiée dans une zone spécifiée doit inclure le placement et l'enlèvement et aussi les réponses aux arrêts pour toute la période indiquée.

Toutes les autres modalités de la présente exigence demeurent inchangées.